

**COMMUNE DE MONTPOTHIER**  
**COMPTE-RENDU LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JUILLET 2021**

-----

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juillet le Conseil Municipal, convoqué le seize juillet deux mil vingt et un s'est réuni à dix-neuf heures au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CORNAZ César, Maire.

Présents : MM CORNAZ, BAULIN, NICOLAS, DELOR, MARGOTTEAU, MERRIOT, THOMAS, DIARD, MOREAUX

Absents : néant

Absents excusés : MM. GAILLARD, HURY

Ouverture de la séance à 19 h 00.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et fait procéder à l'appel. Il dit que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BAULIN Annie

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MAI 2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mai 2021.

**2021-18 TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA SALLE POLYVALENTE RDC MAIRIE :  
ADOPTION DU PROJET-DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
DU PLAN DE RELANCE RURALE DE COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la REGION Grand Est peut, dans l'objectif de soutenir la vitalité économique des territoires, et particulièrement les entreprises du BTP dans les secteurs les plus ruraux, intervenir en faveur des communes de moins de 500 habitants pour les travaux d'amélioration du bâti communal ouvert au public réalisés par des entreprises.

A ce titre, la Région peut apporter une aide à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose donc de saisir cette opportunité pour engager des travaux d'amélioration de la salle polyvalente située au RDC de la Mairie.

A cet effet, il a demandé un devis à la Société DECORENOV située à Villenauxe-la-Grande (Aube), qu'il présente à l'assemblée. Coûts : 23 045.63 € TTC-19 204.69 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° APPROUVE ce projet aux prix énoncés ci-dessus,

2° SOLLICITE l'aide de la Région d'un montant de 9 602.35 € HT pour mener à bien cette opération,

3° CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention,

4° AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DECORENOV à la condition que la commune obtienne le financement envisagé.

**2021-19 DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR FORMULEE PAR LE COMPTABLE**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de produits irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier expose qu'il n'a pu recouvrer les titres en raison du reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite et de la combinaison infructueuse d'actes.

Des crédits sont inscrits au budget.

Le montant de la créance, qui doit être admise en non-valeur, s'élève à 29.50 € : solde location espace polyvalent titre 62 ex 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur cette créance mais précise que cette décision ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

### **2021-20 ACCEPTATION DE L'AFFECTATION D'EQUIPEMENTS REMIS AU CPI PAR LE SDIS DE L'AUBE**

En 2016, le SDIS de l'Aube a engagé un plan de valorisation et de soutien en faveur des centres de première intervention (CPI) communaux, tout en assurant un contrôle sur l'aptitude médicale et la formation des sapeurs-pompiers volontaires au regard des missions qui peuvent leur être confiées.

Le modèle aubois d'organisation des services d'incendie et de secours impliquant ces CPI communaux a été cité en exemple dans le rapport de la Mission Volontariat remis le 16 mai 2018 au ministre de l'Intérieur, rapport qualifiant d'« exemplaire » la politique suivie dans ce domaine par le SDIS de l'Aube.

Dans ce contexte et afin de les aider à exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, Philippe PICHERY, Président du Conseil départemental de l'Aube, a souhaité permettre aux CPI communaux de se doter d'équipements adaptés à leurs missions. C'est pourquoi, sur sa proposition, l'assemblée départementale a voté en faveur du versement d'une subvention au SDIS, à charge pour ce dernier d'acheter les matériels et de les positionner dans des communes sièges de CPI.

C'est ainsi que par délibérations en date du 4 décembre 2018 et du 24 juin 2019, le conseil d'administration du SDIS s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre d'un plan d'équipement en faveur des centres de première intervention communaux.

Le SDIS acquiert et conserve la propriété des biens, qu'il affecte aux communes concernées, après vérification, notamment, de la formation et de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers du CPI, susceptibles d'utiliser ces matériels.

La charge de l'amortissement ne devrait pas peser sur les communes affectataires, dans la mesure où les communes sièges de CPI appartiennent toutes à la catégorie des communes de moins de 3 500 habitants, qui ne sont pas soumises à l'obligation d'amortir leurs immobilisations.

Par contre, l'entretien relèvera de la responsabilité des communes.

Seules sont à prévoir, après délibération des conseils municipaux, des opérations non budgétaires constatées par les comptables de ces communes sur la base d'un certificat administratif et d'une copie de la présente délibération..

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° Accepte l'affectation des matériels suivants :

DESIGNATION DES MATERIELS	QUANTITE
SAC DE L'AVANT	1
DAE	0
LOT EPUISEMENT	1
LOT TRONCONNAGE	1
LOT BALISAGE	1
LPCC	0
ECHELLE A COULISSE	0
LOT BACHAGE	1
LOT ECLAIRAGE	1
LOT GUEPES	0

2° autorise le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affectation

#### 2021-21 DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire en rend compte :

Objet	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput.budgétaire 2021
Le 11/02/2021 : signature devis pour fourniture barrières de police	DISCOUNT COLLECTIVITES VALENCE (26)	1 488.00 €	Cpte 6161
Le 09/03/2021 : signature devis pour remise en état parquet salle de réunions/mariages	IGN PROPRETE ST Julien les Villas	1 098.00 €	Cpte 615221
Le 21/05/2021 : signature devis pour portail cimetière	LES JARDINS DE LA BRIE Poigny (77)	4 572.00 €	Op 173 Cpte 2116
Le 13/07/2021 : signature contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service pour une durée de 3 ans	SEGILOG/BERGER LEVRAULT La Ferté Bernard (72)	1 792.80 €/An 199.20 €/An	Op 172 Cpte 2051 Cpte 611
Le 20/07/2021 : acceptation chèque de règlement sinistre du 16/10/2019 / borne à incendie endommagée rue de Lodre	GROUPAMA Reims (51)	4 930.47 €	Cpte 7788

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 20 h 20



Montpothier, le 27 juillet 2021

Le Maire,

César CORNAZ